

Date de dépôt : 10 avril 2018

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Florian Gander, Sandro Pistis, Henry Rappaz, Francisco Valentin : TPG et malvoyants : il y a un problème

Rapport de M. François Lance

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a examiné la proposition de motion 2419 lors de trois séances, soit les 30 janvier, 20 et 28 février 2018, sous la présidence de M. Bernhard Riedweg.

La commission a bénéficié de la présence de M. David Favre, directeur général des transports, et de M. Alexandre Prina, directeur de la planification au sein de la direction générale des transports du canton de Genève.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté au travail de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Vincent Moret, que je remercie pour la qualité de son travail.

Présentation de la motion

M. Florian Gander explique que les malvoyants ne voient pas les bus arriver ni où ils s'arrêtent. En outre, depuis quelque temps, il est nécessaire de faire un signe aux bus pour que ces derniers s'arrêtent. La motion demande simplement au Conseil d'Etat et aux TPG de trouver une solution adéquate pour que les personnes malvoyantes puissent accéder normalement aux transports publics.

Un député PDC demande s'il ne faudrait pas élargir le cercle des personnes concernées par ces problèmes d'accessibilité aux véhicules des transports publics.

M. Gander indique que les trottoirs ont été réaménagés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux TPG. Beaucoup de choses ont été faites à Genève pour ces personnes. Il est possible d'élargir le cercle des personnes concernées, mais il faut le faire intelligemment.

Une députée S demande ce qu'il faudrait concrètement faire pour ces personnes. Elle estime que la motion est extrêmement large. Elle demande en outre s'il s'est renseigné auprès d'associations de malvoyants pour approfondir le problème.

M. Gander indique que les personnes malvoyantes ne rencontrent pas de problèmes dans les transports, car des annonces sont faites avant les arrêts. Toutefois, aux arrêts, aucune annonce n'est faite, ce qui fait qu'il est compliqué pour eux de trouver les arrêts et de savoir quels bus s'y arrêtent. Il y a donc certainement une solution à trouver à ce niveau-là, et il estime qu'il faudrait trouver quelque chose qui informe les passagers aux arrêts. Il indique finalement que, dans les écoles pour les jeunes enfants malvoyants à Lausanne, des journées sont organisées avec les TL pour découvrir l'accès aux transports publics.

Une députée S demande si cette motion concerne le centre-ville ou tout le réseau genevois.

M. Gander explique que c'est justement quelque chose à étudier, mais qu'il faut dans un premier temps que les grands axes de transbordement soient équipés.

Un député PLR demande s'il a pu obtenir des renseignements sur ce qui se fait à l'étranger, notamment dans les villes particulièrement sensibles aux problèmes des handicapés, comme par exemple dans les pays nordiques.

M. Gander répond négativement. Il a étudié ce qui est fait au niveau national. Il y a un système de haut-parleurs qui est mis en place à Zurich. Il indique également que l'application mobile des TPG est adéquate pour les sourds, ce qui leur permet de l'utiliser efficacement.

Un député UDC estime que l'intention de cette motion est louable. Il demande s'il a étudié ce qu'un institut pour les malvoyants proposerait ou ce que ces derniers souhaiteraient voir être mis en place à Genève pour les TPG.

M. Gander indique qu'il a déposé cette motion suite à une longue discussion avec le président d'une association de malvoyants qui lui a expliqué que peu de choses sont mises en place. Il précise qu'une formation est donnée

aux conducteurs des TL à Lausanne pour s'arrêter d'une certaine façon aux arrêts lorsqu'ils aperçoivent une personne aveugle munie d'une canne. Le problème étant que pas toutes les personnes malvoyantes sont équipées d'une canne. Il conclut qu'il serait intéressant d'auditionner l'association qu'il a rencontrée.

Un député PLR demande s'il existe des fonds au niveau fédéral qui vont dans ce sens pour soutenir financièrement de telles démarches. M. Gander n'en a pas connaissance.

Un député S trouve la deuxième invite floue. Il demande quelles sont les institutions concernées. Il ne comprend pas bien ce qui est demandé dans cette invite.

M. Gander répond qu'il est difficile de cibler qui peut apporter une solution à ce problème. Il estime que dans un premier temps, ce sont les TPG ainsi que le département. Il relève également que les communes financent elles-mêmes les abribus et qu'elles pourraient peut-être participer.

Un député S demande s'il ne serait pas mieux de ne proposer qu'une seule invite invitant à étudier cette problématique en partenariat avec les TPG.

M. Gander indique qu'il ne voit pas de problème à supprimer la deuxième invite. Il désire simplement qu'une solution soit rapidement trouvée.

M. Favre aimerait apporter quelques éléments. Il indique qu'il y a d'ores et déjà un dispositif qui existe. Les personnes malvoyantes sont invitées à utiliser la première porte, soit celle à côté du conducteur. Une pastille orange au sol vers le début de l'arrêt indique la position de la première porte du bus. Le conducteur peut annoncer un message via un système de haut-parleurs en dehors du bus. Dans les bus, il y a des annonces concernant les correspondances à chaque arrêt. Il indique en outre n'avoir jamais vu un système annonçant l'arrivée d'un tram ou d'un bus à un arrêt. En plus de cela, un tel système aurait toute son utilité au centre-ville plutôt qu'à la campagne alors que cela ne fonctionnerait justement pas à des endroits très fréquentés comme à Bel-Air en raison du bruit et de la fréquence de passage des transports publics.

Un député MCG relève qu'il serait possible de faire une invite pour que l'école d'ingénieurs trouve une solution.

M. Gander trouve cette proposition intéressante. Il est persuadé qu'avec un système d'application adapté, il serait possible que la personne malvoyante reçoive une information vocale.

Une députée S relève qu'à Prague, une canne a été développée qui permet de recevoir un signal quand les trams arrivent.

Un député PDC demande si l'association avec laquelle M. Gander a eu un contact s'est adressée aux TPG.

M. Gander indique qu'ils étaient en discussion avec les TPG, le département et M. Barthassat, mais qu'aucune solution n'est en application.

Le président demande aux députés s'ils veulent auditionner l'Association pour le bien des aveugles. Aucun député ne s'y oppose.

Un député MCG propose d'auditionner les TPG, proposition qui est acceptée.

Audition de l'Association pour le bien des aveugles

M. Moeri tient à souligner les très bons rapports que l'association entretient avec les TPG. Il explique que plusieurs mesures existent en faveur des malvoyants aux TPG. Certaines choses peuvent toutefois être améliorées, comme par exemple le marquage au sol. Une formation est faite par l'association aux chauffeurs afin de les sensibiliser à la problématique des malvoyants. Des améliorations ont lieu régulièrement et ils les suivent de près. Il est donc surpris de cette motion, dont il n'a pas eu connaissance avant d'être invité à cette séance, vu que tout se passe bien.

M. Jost trouve cette motion confuse. Il explique tout d'abord qu'un malvoyant voit mal alors qu'un aveugle se trouve dans une situation de cécité. En prenant les transports publics, il faut tout d'abord savoir où on se trouve et quel bus on prend. Une fois monté dans le véhicule, il faut savoir où descendre. La communication à l'intérieur des bus et trams est très claire. Il y a une zone d'attente qui est très bien sur les quais pour les trams. Il y a deux types d'annonces. La pratique est celle du dialogue avec le chauffeur alors que l'autre est celle de l'automatisation. Ce bouton est actionné manuellement par le chauffeur mais ce n'est pas vraiment fait. Ils pourraient donc imaginer une amélioration à ce niveau. Il y a un haut-parleur sur les nouveaux véhicules des TPG. En lisant la motion, il peut accepter qu'il y ait quelque chose à faire.

Un député MCG demande s'il est en faveur de la motion ou s'il désire continuer le travail seulement entre l'association et les TPG.

M. Jost explique que l'ABA est une association pour les aveugles. Ce n'est pas une association d'aveugles. Ces derniers sont représentés par la FSR.

Un député MCG demande s'il est nécessaire de maintenir cette motion dans l'objectif d'une meilleure entente.

M. Jost indique que le fauteuil roulant peut ou ne peut pas monter dans le bus. Une personne aveugle pourra toujours monter dans un bus et parfois avec

de l'aide. Il pense que c'est bien de garder cette motion de façon à améliorer les choses pour les malvoyants.

Un député S demande ce qu'ils pensent d'un dispositif sonore aux arrêts.

M. Moeri pense que la motion a lieu d'être, mais que cette dernière n'a pas besoin de proposer des solutions. S'il fallait mettre une priorité, cette dernière devrait se trouver à l'extérieur, au sol.

M. Jost pense que la solution minimaliste serait d'équiper tous les arrêts de ce champ d'éveil. C'est une solution qui ne coûte pas cher.

Une députée MCG demande combien il y a de personnes malvoyantes à Genève.

M. Moeri affirme qu'il y a 1600 personnes malvoyantes ou aveugles à Genève membres de leur association. Les aveugles représentent 5% de ces 1600. Il estime qu'ils sont entre 5000 et 6000 à Genève.

Un député UDC demande s'il ne faudrait pas faire une campagne afin que les gens soient plus disposés à aider les malvoyants.

M. Moeri explique qu'ils font des sensibilisations dans les écoles afin d'informer les plus jeunes de cette problématique. Toutefois, la mission principale de l'ABA est de rendre les personnes malvoyantes autonomes et non pas de sensibiliser la population.

M. Jost ajoute qu'il ne faut pas que l'aide se substitue aux dispositions légales.

Un député UDC demande s'il y a des choses qu'il faudrait améliorer à Genève.

M. Jost indique qu'ils ne bénéficient pas des normes européennes en Suisse. Les normes existantes, à l'instar de la SIA 500, sont appliquées avec rigueur. Il n'est dès lors pas nécessaire d'en demander plus, mais il faut appliquer correctement ce qui existe déjà.

Discussion

Un député MCG demande au département s'il compte améliorer les choses.

M. Favre confirme qu'ils ont de bons contacts avec ces associations. Les TPG ont une commission qui intègre ces préoccupations. Il a entendu les commentaires concernant le bouton « Stucki ». Cela leur semblait être le minimum légal. Les TPG se mettent à jour progressivement avec l'arrivée des nouveaux véhicules.

Un député MCG demande combien de personnes malvoyantes ne prennent pas le bus car elles pensent que ce n'est pas adapté pour elles. M. Favre ne peut répondre à cette question.

Un député S demande des compléments concernant les compétences entre le département et les TPG. Il aimerait savoir si ce sont les communes qui sont compétentes pour des aménagements sur les arrêts.

M. Favre pense qu'en Ville de Genève, les arrêts sont en partie payés par la Ville. Il indique que c'est la Ville qui refait les arrêts actuellement. L'aménagement d'un arrêt est une compétence communale. Il reviendra avec des informations plus précises.

Un député PLR affirme que si les députés prenaient le temps d'étudier les choses avant de déposer des motions pour se faire mousser, cela ferait moins perdre de temps.

Audition des TPG

M. Berdoz indique qu'ils ont préparé une présentation PowerPoint afin de présenter la problématique de la motion. Il affirme que c'est un sujet important aux TPG. M. Ganty a la charge de coordonner toutes les actions en la matière au sein des TPG.

M. Ganty entame la présentation (Annexe 1). Il indique que les bases légales sont la LHand, la OTHand et les art. 16 et 209 de la constitution genevoise. Les exigences légales structurent de nombreux axes de travail. Ces axes de travail concernent autant la police des caractères que la taille des trottoirs. A l'entrée en vigueur de ces textes légaux, ils ont signé une charte pour l'accessibilité des handicapés aux transports publics. Ils ont associé 6 associations ou fédérations à cette charte. Les TPG font part de leurs idées à ces dernières. Ils travaillent en symbiose avec ces gens.

Concernant les véhicules et le matériel roulant, une annonce vocale est faite dans tous les véhicules. Les véhicules sont également équipés d'informations sonores à l'extérieur. Cela signifie que lorsqu'un conducteur voit une personne avec une canne blanche, par exemple, il peut activer ce message sonore extérieur. Il indique que tous les récents véhicules sont équipés de cette technologie.

Concernant l'aménagement des arrêts, des bandes podotactiles équipent les arrêts des trams. Une pastille orange permet en outre d'indiquer aux conducteurs l'endroit où ils doivent s'arrêter et de montrer aux malvoyants où se placer correctement. Il précise également que les agences des TPG ont été équipées de portes automatiques, ce qui peut a priori être considéré comme un

détail, mais qui a finalement une importance pour les personnes en situation de handicap.

Concernant les informations voyageurs, les lumières seront remplacées par des ampoules LED ambrées. Ce projet est en plein déploiement : 50 ont été installées et il faut encore en installer 130. Ces 180 BIV (bornes d'information voyageurs) remplacent les BIV existantes. Les BIV sont équipées d'un système de télécommande qui permet à un malvoyant de les activer et de recevoir des informations vocales. C'est une avancée assez forte et importante. Tous les autocollants sont validés par l'ABA. Cette dernière association a d'ailleurs signé cette charte dont il a parlé avant. Il y a également une brochure d'information adaptée aux personnes handicapées. Le site internet TPG contient un certain nombre d'informations destinées aux malvoyants. Il est donc conçu de sorte à pouvoir être consulté par ces derniers. En outre, des fonctions vocales sont intégrées dans l'application mobile des TPG.

Concernant le management des conducteurs, il y a un module lors de la formation en collaboration avec la FÉGAPH. Ils collaborent avec les gens de la FÉGAPH pour améliorer cette formation. Ils ont également mis en place des audits sur le réseau afin de voir comment se comportent les conducteurs.

A titre de conclusion, ils ont fait énormément de choses pour respecter l'environnement législatif.

Une députée MCG relève qu'il y a désormais des arrêts sur demande. Elle demande comment cela est géré pour les personnes malvoyantes. Elle raconte ensuite qu'une personne a vécu une situation dans laquelle un bus ne s'est pas arrêté à un arrêt alors qu'il y avait du monde.

M. Ganty indique que cette problématique a été évoquée avec les associations. Ces dernières étaient inquiètes mais sont désormais rassurées. En effet, les TPG ont donné des indications conservatrices à leurs conducteurs afin qu'ils s'arrêtent à tous les arrêts vers lesquels ils aperçoivent des personnes.

M. Berdoz relève que son témoignage démontre un manquement de consigne, ce qui peut arriver à un conducteur sur les centaines qui travaillent aux TPG. Il ajoute que les arrêts sur demande ne sont pas une révolution car 46% de ces derniers l'étaient déjà.

Une députée MCG relève que le bus ne s'arrête souvent pas à la hauteur de la pastille orange.

M. Berdoz indique qu'il peut y avoir deux raisons à cela : une mauvaise appréciation du conducteur ou une gêne dans le trafic, par exemple un véhicule mal stationné. Il ajoute en outre qu'un véhicule ne doit pas prendre d'avance. La consigne est également très claire pour les chauffeurs. Si ces derniers

prennent de l'avance, ils ont l'obligation de marquer un arrêt afin de respecter les horaires.

Un député PLR demande s'ils ont opéré des comparaisons avec d'autres villes de Suisse ou d'Europe relativement à ce qui est fait à Genève.

M. Ganty indique qu'ils sont en contact avec d'autres entreprises romandes pour le rehaussement des quais afin de faciliter l'accès aux véhicules. Pour les autres thèmes, tout est très clair. Les véhicules sont homologués par l'OFT. Ces décisions sont communiquées à des associations représentantes qui ont la possibilité de s'opposer à l'homologation. Ce n'est toutefois jamais arrivé à Genève.

Un député PLR demande s'il existe une directive européenne ou d'un constructeur en la matière.

M. Berdoz répond que les obligations se situent au niveau national et sont fixées par les offices fédéraux.

Un député PLR demande ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant à Genève selon leur axe de travail.

M. Ganty indique que, pour les agences, tout a été mis en place. Concernant les infrastructures, 70% des axes de travail sont traités mais ces chiffres sont trompeurs, car il reste un gros morceau qui concerne l'aménagement des arrêts. A ce sujet, il a créé un groupe de travail pour étudier la stratégie de rehaussement des arrêts. Il est en effet nécessaire de prioriser certains arrêts. Concernant le matériel roulant, 90% des axes de travail ont été traités.

Un député PLR observe des choses qui ne fonctionnent pas avec les arrêts sur demande. Il a encore remarqué hier à la hauteur de la place du Molard un bus qui a grillé un arrêt car il était derrière un tram. Il estime que les bus devraient faire un arrêt fixe là où les trams en font aussi un.

M. Favre est surpris par cette remarque. Il estime également que les véhicules devraient s'arrêter à des arrêts fréquentés pendant la journée.

Un député PDC demande si les TPG considèrent à ce jour répondre aux invites telles que formulées dans la motion.

M. Ganty affirme que c'est largement le cas.

Un député MCG demande, concernant la diapositive des conclusions, quelle est la différence entre « idéal légal » et « idéal logique ».

M. Berdoz indique qu'ils ne se contentent pas de respecter la loi. Ils prennent régulièrement des mesures de leur propre chef afin d'aller plus loin que ce qui est obligatoire.

M. Ganty ajoute qu'ils ont élaboré une charte pour l'accessibilité des personnes handicapées aux transports publics qui va plus loin que ce qui est prévu par la loi.

Le président remercie les auditionnés et les libère.

Discussion et vote

Un député PLR indique que le sujet était plus complexe que prévu. La présentation des TPG a été très éclairante. Les TPG font ce qu'il faut et vont même plus loin que ce qui est obligatoire. Un simple coup de téléphone aux TPG aurait évité de déposer une telle motion.

Un député PDC dit que les objectifs de cette motion partaient d'un bon sentiment. Cependant, à travers les auditions de l'ABA et des TPG, il s'avère que les mesures d'amélioration sont prises en compte régulièrement, en particulier par les TPG. Au vu de ce qui précède, le PDC n'entrera pas en matière sur cette motion, dont les invites sont déjà prises en considération.

Un député PLR explique qu'il n'y a aucune raison de retenir cette proposition. Il est membre de ce comité consultatif qui a déjà plus de 10 ans. Le rehaussement des quais a été voté il y a 25 ans au Conseil municipal de la Ville de Genève. Il n'y a pas de raison d'accepter cette proposition, mais il ne faut pas croire que tout va bien. Tout est très poussif.

Un député UDC indique que l'UDC estime également que cette motion part d'un bon sentiment. Toutefois, elle n'apportera vraisemblablement pas grand-chose. Le groupe UDC s'abstiendra donc.

Un député S explique que c'est une question importante pour le parti socialiste. Toutefois, si un simple coup de téléphone avait été passé aux TPG, cette motion n'aurait pas été déposée. Même l'ABA était surprise de cette motion. Ils ne voteront donc pas cette motion, même s'il s'agit d'une problématique importante.

Un député MCG indique qu'ils soutiendront cette motion. Il rappelle que les associations ont parfois de la peine à se faire entendre par les TPG. Cette motion pourrait donc faire avancer les choses dans le bon sens en leur faveur.

Un député EAG reprend les propos du député S et indique que le groupe EAG n'entrera pas en matière sur cette motion.

Le président met aux voix la M 2419 :**Pour : 3 (3 MCG)****Contre : 10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)****Abstentions : 2 (2 UDC)****La motion 2419 est ainsi refusée.****Conclusion :**

La problématique soulevée par cette motion est importante et sur le fond ses objectifs sont louables. Toutefois, au vu des auditions des personnes directement concernées, il s'avère que beaucoup de choses se font actuellement et que les propositions d'amélioration sont toujours prises en considération par les TPG.

Dans ces conditions, la majorité de la commission estime que cette motion n'est pas nécessaire et vous prie donc de la refuser.

Annexe : Présentation PowerPoint des TPG

Proposition de motion (2419-A)

TPG et malvoyants : il y a un problème

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'accès des malvoyants aux TPG se révèle souvent problématique ;
- que les transports en commun doivent être accessibles à toutes et tous sans exclusion,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier un dispositif adéquat afin que les personnes malvoyantes puissent accéder aux transports en commun, par exemple un dispositif sonore aux arrêts ;
- à demander aux diverses institutions concernées (services publics, communes, TPG) d'étudier et mettre en place des conditions adaptées aux malvoyants.



Grand Conseil
Séance plénière de la Commission des transports
27 février 2018
M2419 «tpg et malvoyants : Il y a un problème»

249504



TPG et malvoyants : Il y a un problème

Intervenants

Denis Berdoz

Directeur général

Pascal Ganty

Directeur Infrastructures & Bâtiments

TPG et malvoyants : Il y a un problème

Sommaire

1. Point de situation / Etat des lieux
2. Malvoyants & Aveugles
3. Conclusions
4. Questions /Réponses

TPG et malvoyants : Il y a un problème

Sommaire

1. Point de situation / Etat des lieux
2. Malvoyants & Aveugles
3. Conclusions
4. Questions /Réponses

TPG et malvoyants : Il y a un problème

1. Point de situation / Etat des lieux

LHand

Le 13 décembre 2002, entrait en vigueur la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.

La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

TPG et malvoyants : Il y a un problème

1. Point de situation / Etat des lieux

OETHand

Le 23 mars 2016, entrait en vigueur l'Ordonnance concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics.

L'Ordonnance régit les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux installations et aux véhicules :

- a) des transports publics en général ;
- b) des transports publics par bus et trolleybus ;
- c) des transports publics à câbles dont les unités de transport comprennent plus de huit places.

TPG et malvoyants : Il y a un problème

1. Point de situation / Etat des lieux

Constitution de la République et Canton de Genève

- Art. 16 : Droit des personnes handicapées
- Art. 209 : Personnes handicapées

TPG et malvoyants : Il y a un problème

1. Point de situation / Etat des lieux

Exigences légales

- Agences commerciales : 2 axes de travail
- Informations voyageurs : 13 axes de travail
- Infrastructures : 9 axes de travail
- Matériel roulant : 19 axes de travail

TPG et malvoyants : Il y a un problème

1. Point de situation / Etat des lieux

Charte pour l'accessibilité des handicapés aux transports publics

4 novembre 2003, signature de la charte par :

- Transports publics genevois (tpg)
- Transports publics lausannois (TL)
- 6 Fédérations ou Associations agissant en faveur de l'intégration des handicapés

=> Création d'un Comité consultatif présidé par les tpg

TPG et malvoyants : Il y a un problème

Sommaire

1. Point de situation / Etat des lieux
2. Malvoyants & Aveugles
3. Conclusions
4. Questions /Réponses

TPG et malvoyants : Il y a un problème

2. Malvoyants & Aveugles

Matériel roulant

- Information vocale à l'intérieur des véhicules :
 - L'ensemble des véhicules, TB, TW et AB est équipé
- Information sonore à l'extérieur des véhicules :
 - Tramway, 90% de la flotte équipée
 - Trolleybus, 95% de la flotte équipée
 - Autobus, 100% de la flotte équipée

TPG et malvoyants : Il y a un problème

2. Malvoyants & Aveugles

Infrastructures

- Aménagement des arrêts :
 - Respect des gabarits d'espace libre
 - Bandes podotactiles s/arrêts tramways
 - Point d'arrêt des véhicules

TPG et malvoyants : Il y a un problème

2. Malvoyants & Aveugles

Agences

- Guichets et points de rencontre reconnaissables
- Accessibilité facilitée
- En cas de forte fréquentation, du personnel est déployé pour accueillir les clients, notamment les malvoyants
- Si peu de fréquentation, l'agent d'accueil ou commercial a plus de disposition pour être proactif vis-à-vis des clients, notamment les malvoyants
- Porte automatique à Rive et Cornavin
- Bornes self-service adaptées

TPG et malvoyants : Il y a un problème

2. Malvoyants & Aveugles

Informations voyageurs

- Bornes info voyageurs (BIV) LCD + leds rouges en cours de changement par des leds ambrées. Actuellement 50 BIV sur 130 ont été changées. Le solde est prévu d'être remplacé pour fin 2018.
- Télécommande pour activer la fonction vocale des BIV dans un rayon de 5 à 10 mètres autour de la borne.
- Autocollant visuel arrêt sur demande validé par l'ABA (association pour le bien-être des aveugles et malvoyants).
- Brochure d'informations adaptée aux personnes handicapées

TPG et malvoyants : Il y a un problème

2. Malvoyants & Aveugles

Informations voyageurs

- Police de caractères adaptée sur tous nos supports de communication.
 - Bornes d'informations voyageurs (BIV)
 - Affiches horaires
 - Distributeurs de titres de transport (Datt)
- Site Internet des tpg www.tpg.ch
- Compatibilité des applications mobiles tpg avec les fonctions vocales intégrées aux téléphones portables.

TPG et malvoyants : Il y a un problème

2. Malvoyants & Aveugles

Management des conducteurs

En collaboration avec la Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs Proches («fégaph»)

- Audit de situation de handicap sur le réseau
 - => Protocole d'observation
- Observateur au module de formation PMR
 - => Observations pertinentes intégrées au module de formation

TPG et malvoyants : Il y a un problème

Sommaire

1. Point de situation / Etat des lieux
2. Malvoyants & Aveugles
3. Conclusions
4. Questions /Réponses

TPG et malvoyants : Il y a un problème

3. Conclusions

Pour assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics

- De nombreuses actions ont déjà été déployées
- Le travail se poursuit pour tendre vers l'idéal légal
- Processus d'amélioration continue engagé

« Il n'y a que des solutions »

TPG et malvoyants : Il y a un problème

Sommaire

1. Point de situation / Etat des lieux
2. Malvoyants & Aveugles
3. Conclusions
4. Questions / Réponses

TPG et malvoyants : Il y a un problème

4. Questions / Réponses

Merci de votre attention